

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO A3TS 2022 – 2023

L'A3TS organise **un concours de photos**, ouvert à tous les élèves et étudiants des filières de formation traitement thermiques et traitement de surfaces sous la supervision pour 2023 de Frédéric Meunier (A3TS - industriel Oerlikon) et Fabrice Turpin (A3TS - Enseignant Traitement des matériaux)

1. THEME DU CONCOURS

Le thème du concours est défini chaque année. Les photographies proposées devront obligatoirement illustrer le thème imposé.

Pour l'année 2023, le thème retenu est : « **Le traitement des matériaux vu sous l'œil du microscope** ».

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert **aux élèves de lycée et étudiants majeurs et mineurs en formation dans les filières de traitement thermiques et traitement de surfaces** (autorisation de participation à fournir par le représentant légal si le mineur se présente sans tutelle d'un enseignant).

Chaque participant individuel ou en groupe présente **une et une seule photographie**.

Cette photographie ne doit **ni être retouchée** (à l'exception du passage couleur vers noir et blanc) **ni faire l'objet d'un montage** par le biais d'un logiciel de photos.

Les participants déclarent et garantissent être **les auteurs des photos** proposées et, par conséquent, être **titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique**, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent, à ce titre, à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de l'A3TS. À chaque diffusion des photographies, le(s) nom(s) de l'auteur apparaîtra(ont).

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu **l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos** présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur **ne pourra en aucun cas être engagée** du fait de l'utilisation des dites photos.

La participation au concours implique **l'entière acceptation du présent règlement**, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert **jusqu'au 7 avril 2023**.

L'ensemble des participations provenant d'un même établissement devra être transmis par **un unique enseignant « référent »** pour ce concours.

Pour chaque cliché souhaitant concourir, il est attendu deux envois :

1^{er} envoi par voie postale :

Un tirage (utilisé lors de la délibération du jury), **sur papier photo format A4** du cliché et de sa légende (positionnement et polices libres) qui devra préciser le sujet, les auteurs, une notion d'échelle, l'établissement de formation et un titre pour le cliché (un exemple est donné en Annexe), à l'adresse suivante :

**A3TS
Concours photo
71 rue Lafayette
75009 PARIS**

2^{ème} envoi par voie électronique en complétant le formulaire suivant :

<https://forms.gle/YqzDQzpdQ5PMzBGE6>

Devront être joints au formulaire électronique les éléments suivants :

- La photo numérique au format doit être en .jpg (avec un taux de compression faible)
 - Poids : 5 Mo maximum
 - Résolution : 250 dpi
 - Format : 10cm de largeur ou de hauteur
- Le document ayant servi à l'impression des tirages photographiques, **au format .pdf**
- Un document succinct (maxi une feuille A4) décrivant le travail réalisé (conditions, préparations, ...).

4. JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury de professionnels du traitement des matériaux est constitué chaque année pour sélectionner les photographies. Sous la présidence d'un membre de l'A3TS, le jury aura pour mission d'évaluer les photographies présentées par les candidats.

Les photographies seront jugées sur ces aspects :

- Pertinence du sujet,
- Originalité,
- Intérêt artistique,
- Technicité en rapport avec les métiers des traitements thermiques et de surfaces,
- Intérêt en termes de communication quant aux secteurs industriels ou académiques des traitements thermiques et/ou des traitements de surface.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

5. PRIX ET RECOMPENSES

Une récompense sera attribuée aux auteurs du cliché sélectionné dans les catégories suivantes:

- Lauréat du concours « 1^{er} Prix »
- Prix de l'esthétique
- Prix de la technicité
- Prix de l'originalité et innovation
- Prix de la communication

L'établissement d'origine du lauréat recevra un chèque ou une dotation matérielle de la part de l'A3TS d'un montant de l'ordre de 1000 à 2000 Euros. Dans le cas d'un premier prix remporté à titre individuel, la récompense sera une invitation au Congrès A3TS « tout frais payés » à savoir, voyage en train, hôtel et inscription au Congrès. Le lauréat recevra un accueil privilégié au sein de l'équipe A3TS.

Les Prix seront décernés en public lors du Congrès A3TS.

Les lauréats verront leurs clichés publiés sur le site et dans la revue de l'A3TS.



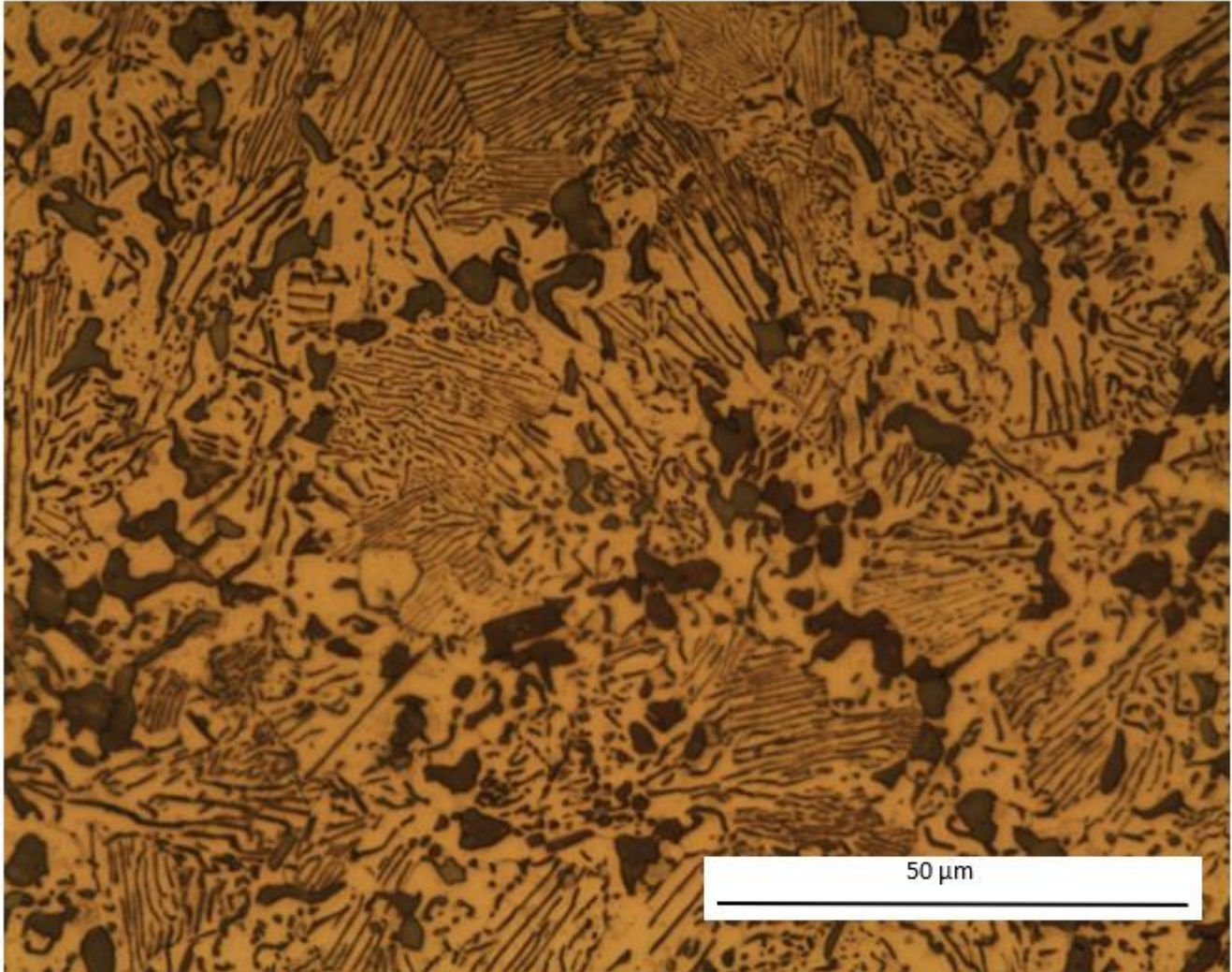
ASSOCIATION DE TRAITEMENT THERMIQUE
ET DE TRAITEMENT DE SURFACE

6. DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant à exercer auprès de l'A3TS :

- Par email à a3ts@a3ts.org
- Par courrier : A3TS – 71 rue Lafayette 75009 PARIS

ANNEXE : Exemple avec deux mises en forme pour le tirage A4 :



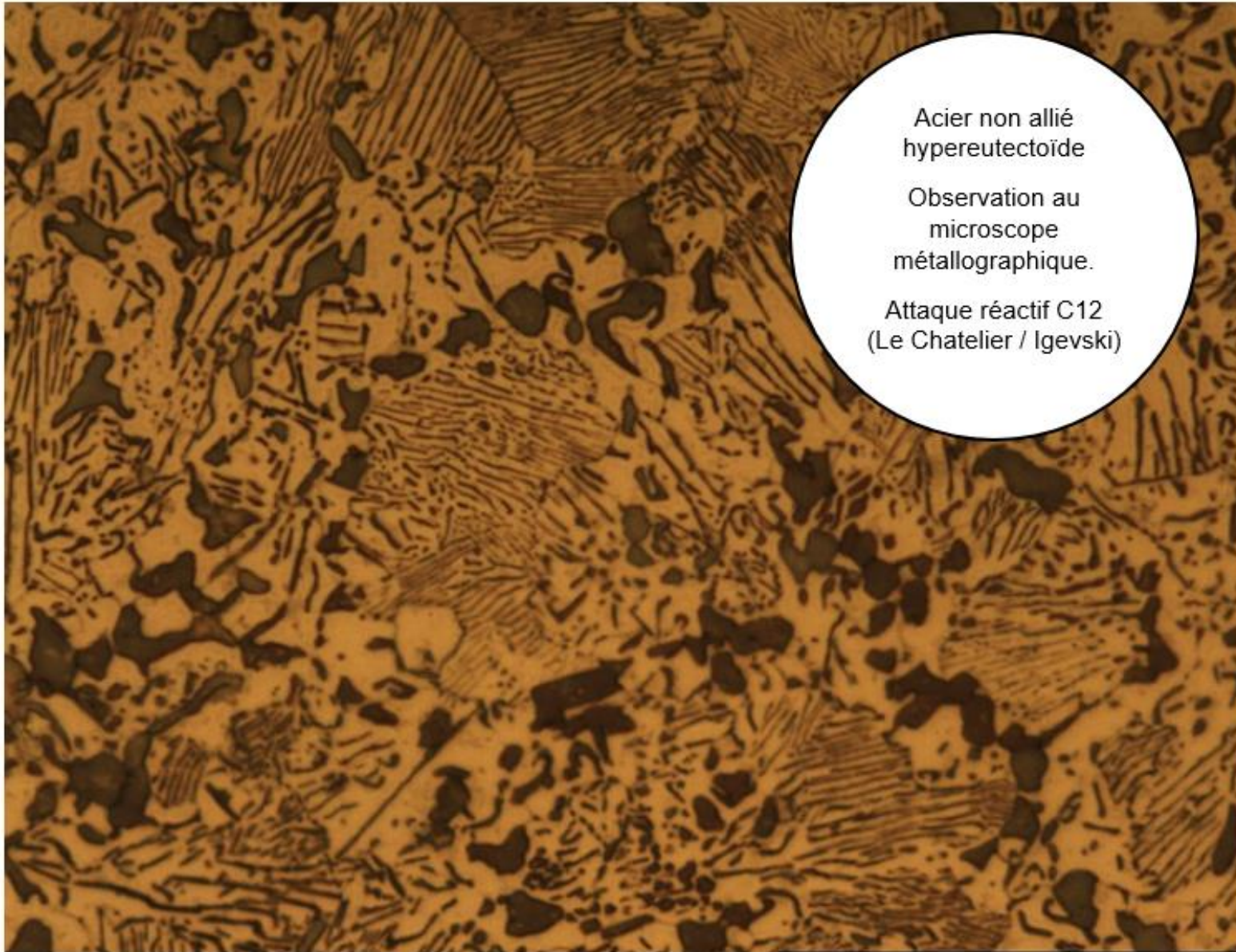
Titre : La farandole des carbures II

Acier non allié hypereutectoïde observé au microscope métallographique.

Attaque au réactif C12 (Le Chatelier / Igevski)

Réalisé par ..., dans le laboratoire du lycée ...

La farandole des carbures grandie 1720 fois



Acier non allié
hypereutectoïde

Observation au
microscope
métallographique.

Attaque réactif C12
(Le Chatelier / Igevski)